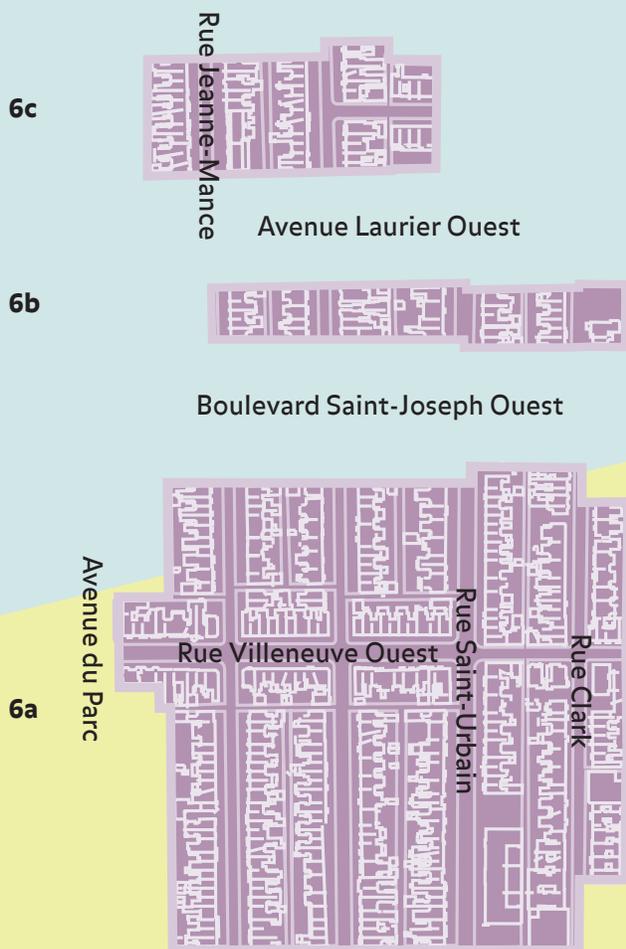




## AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ L'ANNEXE (A, B, C)



PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

# PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'unité de paysage L'Annexe est située sur le terrain acquis en 1870 par le gouvernement provincial pour y tenir l'Exposition, de même que sur le terrain des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. Le terrain de l'Exposition s'étendait entre l'avenue du Mont-Royal et le boulevard Saint-Joseph alors que celui des Sœurs hospitalières occupait l'espace entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount. Cette section du Mile End a longtemps été surnommée l'Annexe en raison du fait que l'ensemble du territoire situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent a été annexé à la ville de Saint-Louis-du-Mile End plus tardivement. Le lotissement de l'unité a commencé avec la vente du terrain de l'Exposition en 1905, puis s'est poursuivi avec la subdivision du terrain des Sœurs hospitalières quelques années plus tard. Après le lotissement initial, le paysage de cette unité est demeuré presque intact.

### TISSU URBAIN

#### Les îlots

Cette unité de paysage possède des îlots à quatre faces bâties avec ruelle en « H ». L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est dans l'axe des rues est-ouest, sauf sur les parcelles bordant la rue Villeneuve entre les rues Saint-Urbain et Clark.

### Le parcellaire

Les dimensions de la parcelle de base varient légèrement de 6,5 à 8,5 mètres en largeur et de 30 à 40 mètres en profondeur. Quelques parcelles sont formées de plusieurs parcelles de base fusionnées.

### IMPLANTATION

#### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** entre 4,0 et 4,6 mètres, sauf dans la section au sud du boulevard Saint-Joseph, entre 3,0 et 4,6 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES :** régulier, sauf sur le côté est de la rue Jeanne-Mance entre l'avenue du Mont-Royal et le boulevard Saint-Joseph avec légères variations d'un bâtiment à l'autre.

**MARGES LATÉRALES :** aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES :** pour une minorité de parcelles, bâtiments annexes en fond de cour implantés directement sur la ligne de lot arrière.

#### Les aménagements extérieurs

Une clôture basse en métal sépare la cour avant de l'espace public, et une allée droite revêtue de matériau dur donne accès aux portes d'entrée. Le reste de la surface de la cour avant est couvert d'éléments végétaux, tels que gazon, plantes et arbustes. On trouve des plantations d'arbres dans les cours avant sur la rue Jeanne-Mance et l'avenue de l'Esplanade, et sur l'espace public pour les rues Saint-Urbain et Clark.

### BÂTI

#### Le type architectural

**DOMINANT :** triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

**MINORITAIRE :** multiplex (type 3.3).

#### La volumétrie

**FORME DU PLAN :** en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre (dominant).

**LARGEUR :** similaire à celle de la parcelle, soit de 6,5 à 8,5 mètres.

**HAUTEUR :** 3 étages, rez-de-chaussée rarement surélevé de plus de 2 contremarches par rapport au niveau du sol.

**TOITURE :** toit plat.

### UNITÉ DE PAYSAGE

#### 4.6 L'ANNEXE (A, B, C)



**BALCON ET SAILLIE :** escalier droit extérieur permettant d'accéder au premier étage, balcon étroit au troisième niveau et parfois au deuxième, fenêtres en saillie rares et principalement remarquées sur les rues Saint-Urbain et Jeanne-Mance ainsi que sur l'avenue de l'Esplanade.

#### Les matériaux de revêtement

**CORPS :** brique d'argile dans les tons de rouge, brun ou beige (dominant), pierre grise de taille ou à bossage (rare).

**TOITURE :** non visible.

**ESCALIER ET BALCON :** planchers des balcons et escaliers en bois, garde-corps en métal, balcons en porte-à-faux ou supportés par de légères colonnes en métal.

#### Le traitement des façades

**SOCLE :** peu traité, la fondation se distinguant parfois par l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement ou par un béton apparent.

**CORPS :** composition asymétrique en deux ou trois travées. L'une des travées latérales est composée d'un alignement de fenêtres où l'on retrouve parfois une fenêtre en saillie sur tous les niveaux. La porte du rez-de-chaussée est généralement située au centre de la façade. S'il y a trois travées, cette porte est accompagnée d'un alignement de portes et balcons ou de fenêtres aux étages supérieurs. Les portes d'accès des logements des étages sont situées dans le deuxième alignement latéral. Dans cet alignement, les autres niveaux possèdent soit des fenêtres ou une porte et un balcon. L'organisation de l'alignement central et du deuxième alignement latéral est donc liée. Les portes d'accès des logements des étages peuvent être localisées dans un porche aménagé en retrait.

**COURONNEMENT** : variable, allant du simple solin à la corniche moulurée et au parapet, fenêtre en saillie généralement accompagnée d'un rehaussement du parapet.

#### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants avec imposte.

**PROPORTION** : 1 largeur = 1/2 hauteur, fréquence des fenêtres très verticales de 1 largeur = 1/3 hauteur ou de petites dimensions dans l'alignement central.

**PORTES** : simples avec imposte.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : linteaux et appuis démarqués par l'utilisation d'un seul morceau de pierre de taille parfois sculpté et formant parfois des bandeaux sur toute la largeur de la façade.

#### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : similaire au matériau de la façade.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** :

asymétrique, et nombre de travées variable.

Les ouvertures sont alignées verticalement et horizontalement, mais celles du rez-de-chaussée ne sont pas nécessairement incluses dans ces alignements. Le prolongement arrière du plan dégage parfois une cour du côté de la rue.

On retrouve alors des galeries ou des balcons sur ces prolongements. Les coins sont rarement tronqués. Lorsqu'il y a un commerce, les vitrines se prolongent jusqu'à deux à trois mètres sur le mur latéral.

#### VALEURS PATRIMONIALES

#### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

**Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :**

**Direction du développement du territoire et des travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau

#### UNITÉ DE PAYSAGE

#### 4.6 L'ANNEXE (A, B, C)



Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

**201-249, rue Villeneuve Ouest**  
Ensemble résidentiel

**294, rue Villeneuve Ouest et  
4685, avenue du Parc**  
Appartements Pierrefonds

#### Principaux éléments à retenir

*L'unité de paysage L'Annexe possède une grande homogénéité. La trame urbaine est composée d'îlots avec ruelle en « H » typiques du Plateau-Mont-Royal. Le type architectural dominant est le triplex de trois étages implanté avec une marge de recul avant qui permet la présence d'un escalier extérieur. Il est à remarquer que la période de lotissement de cette unité de paysage correspond à celle de l'apparition de la forme classique du triplex montréalais.*